

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 21 décembre 2015**CP2015\_12\_20  
id. 2255

*L'an deux mille quinze le vingt et un décembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

**PROMOLOGIS  
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT  
POUR L'OPÉRATION D'ACQUISITION-AMÉLIORATION  
DE 9 LOGEMENTS  
43 RUE INGRES  
COMMUNE DE MONTAUBAN**

Une demande de garantie d'emprunt présentée par Monsieur le Directeur de la S.A. PROMOLOGIS concernant l'opération d'acquisition-amélioration de 9 logements situés 43 rue Ingres à Montauban, est soumise à l'examen de la Commission Permanente.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 932 118 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS 40 ans	548 426,00 €
* Prêt PLUS 50 ans	125 866,00 €
* Prêt PLAI 40 ans	82 867,00 €
* Prêt PLAI 50 ans	20 456,00 €
* Subvention GMCA	25 500,00 €
* Fonds propres (compris intérêts de préfi)	129 003,00 €
Total	932 118,00 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 777 615 €.

Les conditions actuelles de cet emprunt à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont définies dans le contrat de prêt n° 38555.

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 311 046 €, soit 40 % d'un montant global de 777 615 €, le Grand Montauban-Communauté d'Agglomération se portant garant à hauteur de 60 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 24 septembre 2015.

## DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la S.A. Promologis, pour l'opération d'acquisition-amélioration de 9 logements situés 43 rue Ingres à Montauban, la garantie du Département à hauteur de 40 % , soit 311 046 €, selon les conditions définies dans le contrat de prêt n° 38 555 ;
- Précise que la commune de Montauban se porte garante à hauteur de 60 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 24 septembre 2015 ;

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département, la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC